



MAIRIE DE GENTE
5 route de la Mairie
16130 GENTE
Tél : 05.45.83.73.97/Fax : 05.45.83.64.34
E-mail : mairiedegente@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU SÉANCE DU 23 MAI 2022

Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'An deux mil vingt et deux, le vingt-trois mai, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Carmen BERNARD, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17/05/2022

Présents : BENARD Carmen, SEGUIN Gaël, NOËL Christine, FREDERIC Romain, JASMIN Nathalie, GOURRAUD-BABIN Maryse, COUVRY Anthony, FRADIN Elisabeth, CHABROL Isabelle, OSES Laura, JASMIN Maria-Rosa, SEGUIN Gérard, LALIDA Patrick, BARRÉ Françoise.

Absents excusés : DA COSTA Paulo

Secrétaire de séance : GOURRAUD-BABIN Maryse

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Madame Carmen BERNARD, Maire de la Commune

Madame Maryse GOURRAUD-BABIN est nommée secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

1- Avancement de grade pour un agent technique :

Le Centre de Gestion propose un avancement de grade pour l'agent technique Monsieur Rémi SABLERY.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'avancement de grade de Monsieur Rémi SABLERY.

2- Tableau des effectifs des agents communaux :

Suite à l'avancement de grade d'un agent technique, le tableau des effectifs des agents communaux sera remis à jour.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la mise à jour du tableau des effectifs des agents communaux

3- Création d'un emploi non-permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité :

Pour faire face à une absence ou un surcroît d'activité Madame Le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de prendre une délibération permettant ainsi la continuité de service.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la création d'un emploi non-permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

4- Délibération portant adhésion à la médiation préalable obligatoire auprès du Centre de Gestion :

Madame Le Maire expose que le Centre de Gestion demande une délibération afin que la commune adhère à une convention obligatoire concernant la mise en place d'une médiation auprès des agents publiques. Cette convention permettra de désengorger les juridictions administratives. Elle vise également à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins couteuse qu'un contentieux engagé devant un juge administratif.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'adhésion à la médiation préalable auprès du Centre de Gestion.

5- Devis pour réfection toiture de l'ancien atelier technique :

Madame Le Maire expose deux devis concernant la réfection de la toiture de l'ancien atelier technique. Un premier devis de l'entreprise CHAUMET-MORAT pour un montant total hors taxe de 1583,00 euros soit 1899,60 euros et le deuxième devis de l'ASERC pour un montant total hors taxe de 4 198,20 euros soit 4 198,20 euros.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le devis de l'entreprise CHAUMET-MORAT pour un montant total hors taxe de 1583,00 euros soit 1899,60 euros.

6- SEG 16 – Mise à jour du devis concernant l'effacement du réseau sur la RD 148 :

Madame Le Maire expose le nouveau devis que nous a fait parvenir le SDEG 16 concernant l'effacement du réseau sur la RD 148. Le nouveau devis est moins onéreux que celui qui nous avait été proposé pour le même service.

Le Conseil Municipal valide le nouveau devis du SDEG 16 concernant l'effacement de réseau sur la RD 148.

7- Convention pour laverie automatique :

Madame Le Maire repose de nouveau la question concernant l'installation d'une laverie automatique sur la commune au niveau des commerces.

Après débat et réflexion le projet ne pourra pas aboutir. Au vu de l'investissement pour la commune il semble difficile que la Mairie ne soit pas déficitaire.

8- Délibération concernant la non-opposition au PLU de la commune de CHÂTEAUBERNARD :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal sur le fait que la commune de Châteaubernard fait une modification de son PLU. Elle demande si les membres s'opposent à cette révision. L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à la modification du PLU pour la commune de Châteaubernard.

9- Questions diverses :

a. Redevance d'occupation du domaine public – GRDF

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la société GRDF nous reverse une redevance annuelle de 454,00 euros.

Le Conseil Municipal en prend bonne note

b. Information concernant la distribution des sacs jaunes :

Madame Le Maire informe qu'il va y avoir une nouvelle distribution pour les sacs jaunes, Calitom demande si une personne pourrait se rendre disponible afin d'accompagner les personnes distribuant les sacs. Madame Elisabeth FRADIN se porte volontaire pour les aider.

c. Devis pour mise en place d'un bloc BAES pour la mise aux normes de la salle des fêtes :

Madame Le Maire informe qu'un devis a été demandé à l'entreprise BG16^ε fin de mettre en place un nouveau bloc BAES à la salle des fêtes afin que nous puissions être conforme suite à la visite de sécurité avec la Préfecture et les pompiers. Le Conseil Municipal prend connaissance du devis et accepte que Madame Le Maire le signe.

Madame Le Maire prend la parole et informe le Conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition d'un local communal va être signée entre la commune et la Société de Chasse. Elle informe également sur le fait que la société de chasse a effectué des travaux à leur charge dans l'ancien atelier technique pour un montant de 1 756,15 euros.

Madame Le Maire informe également les membres du Conseil que la Société de chasse organise son Assemblée Générale le 3 juin prochain dans l'ancienne Mairie. La convocation sera envoyée par mail afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Madame Le Maire informe également le Conseil Municipal que suite à la réunion qui a été sollicitée par l'équipe du foot, une demande avait été formulée de leur part. Il souhaite qu'un membre du conseil soit leur référent au sein de la Mairie. Madame Nathalie JASMIN, Adjointe, se propose d'être la référente.

Information pour le Marché des producteurs, un mail va être envoyé aux différents présidents des associations afin de les informer qu'une réunion aura lieu le mercredi 29 juin à 18h30 en Mairie.

Une communication sera faite également sur le flash info afin de demander si des gentéens et des gentéennes veulent venir à cette réunion afin de trouver des bénévoles pour la préparation, l'installation et autre pour le marché des producteurs qui aura lieu le Jeudi 28 juillet au soir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Prochain Conseil Municipal le 27 juin 2022 à 18h30

CM DU 23.05.2022

Le Maire,
Carmen BERNARD

